L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

SPECTACLES.

Vendredi, 5 Novembre 1875.

VARIÉTÉS — La Fille de Mme Angot.
ACADÉMIE — Heinrich et Hettie avec Baker et Farron.
ST-CHARLES — Mr Oliver Doud Byron dans ses pièces à sensation.

La question des réformes.

L'Union des propriétaires pourrait l'œuvre louable qu'elle a entreprise et ses comités se livrent à des travaux consciencieux qui pourraient servir de base aux réformes législatives à accomplir. Si nous avions une assemblée disposée à réparer les fautes des législatures radicales, elle pourrait trouver dans les rapports des comités de l'Union la plupart des questions élucidées et des solutions toute prêtes. Mais nous ne devons pas oublier que le Sénat est toujours composé en majorité de gens de couleur et de carpet-baggers qui ont, pour la plupart, trempé dans les méfaits législatifs passés et qui n'ont d'autre règle de conduite que leur intérêt personnel.

Quelques-uns de ces sénateurs, plus ou moins forcés, avaient fait, au début de la session de 1873, les plus belles promesses du monde. Ils se disaient disposés à marcher avec les conservateurs et à voter toutes les lois de réforme.... mais ils n'en ont voté aucune. Il y avait chez ces braves gens, habitués à être payés pour voter de mauvaises lois un sous-entendu qui leur paraissait tout naturel—c'était qu'ils seraient aussi payés pour voter de bonnes lois.

Il n'y a pas beaucoup de réformes utiles à espérer avec des législateurs élevés à une pareille école. Le peu de bonnes lois qu'on pourrait leur faire voter, ne seraient obtenues qu'au prix de concessions qui seraient peut-être trop onéreuses, à moins qu'on ne trouve un moyen de les leur imposer.

Mais, avant de songer à rien imposer au Sénat, il faudrait que la majorité conservatrice de la Chambre fût d'abord parfaitement unie et d'accord sur le programme de réformes à présenter. Cet accord, malheureusement, est à faire, et des ambitions et des intérêts personnels en conflit le rendent difficile. Il n'est pas, cependant, impossible, et c'est le devoir des amis du bien public de travailler à sa réalisation.

En supposant l'accord établi parmi les conservateurs sur la ligne de conduite à suivre, il ne faut pas croire que ce sera chose facile que d'obtenir des réformes sérieuses avec un Sénat et un gouverneur radical, liés par des engagements qui les obligent à couvrir certains abus ou à respecter certains monopoles.

La question des réformes politiques s'élève d'abord comme obstacle à la solution des problèmes présents par les réformes financières et autres.

Il est du devoir des conservateurs d'assurer au peuple de l'Etat un enregistrement loyal et une élection libre en novembre 1876. Cette élection est la porte de salut pour l'avenir, et la majorité conservatrice doit exiger qu'elle soit ouverte. Il faut s'attendre à ce que, pour y mettre résistance désespérée de la part d'un parti qui ne peut compter que sur la fraude pour se maintenir au pouvoir.

Les débats irritants sur les réformes politiques indispensables absorberont donc une grande partie de la session, et il ne restera que peu de temps pour discuter les réformes si nombreuses qui seraient nécessaires pour remédier à tous les abus.

Les conservateurs ne peuvent espérer faire passer dans la session prochaine, qu'un très petit nombre de lois de réformes. Il est donc de la plus haute importance qu'ils s'entendent à l'avance pour borner leurs efforts à quelques-unes des lois les plus utiles.

Nous ne pouvons compter pour 1876 que sur une amélioration provisoire et incomplète dans l'état actuel des choses. Le résultat à obtenir doit être une diminution des taxes, c'est-à-dire un allégement immédiat aux fardeaux qui pèsent sur la propriété et affectent tous les intérêts.

Il y a beaucoup de manières de réduire les taxes et, en tranchant dans le vif, il est facile de les réduire des trois quarts et même davantage. Mais nous le répétons, on ne peut obtenir que peu de choses du régime actuel. Il ne faut donc pas s'exposer à voir rejeter toutes les propositions de réformes parce qu'on aura été trop exigeant. Le caucus conservateur devra rechercher parmi les différentes réformes à accomplir, celles qui, tout en suscitant le moins de résistances, permettront de réaliser immédiatement la plus forte réduction possible de l'impôt. Nous nous proposons nous-même d'étudier cette question d'ici à la réunion de la Législature.

BALE ST. LOUIS.—On nous écrit de cette petite ville d'eaux que tous les candidats démocrates y ont obtenu une très belle majorité. Cette donnée dans le comté à M. Rodexio Seal, pour le Congrès, et à M. W. L. Hemmingway, pour les fonctions de trésorier d'Etat, est fort imposante. Le comté de Hancock qui comprend la Baie St. Louis a élu M. Hubbard Saunders, représentant; M. J. J. Saucier, shérif; M. Thos J. Murphy, greffier de circuit et de chancery; M. J. J. Bordages, trésorier; M. David Moye, assesseur; M. N. Monist, surveyor; M. Peter Ramon, coroner et *ranger*; M. D.-S. Dawees, membre du Board of supervisors; MM. J. H. Sylvestre et F. G. Casanova, juges de paix; M. Louis De Paoli, constable.

CHUTE! CHUTE!!—Voir à la quatrième page la grande annonce du cirque de Howe, qui doit donner prochainement une série de représentations à la Nouvelle-Orléans.

LES ÉVÉNEMENTS.—Nous publions plus loin un avis de Mme Léonce qui, de retour d'Europe, est disposée à donner des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Elle s'occupe particulièrement des événements de famille, des mariages, des billets de loterie. Fameuse affaire. Nous avons beaucoup de loteries en ce moment, sans compter la loterie municipale. Mme Léonce aura donc beaucoup de visites, car chacun est bien aise de se conduire dans le monde avec perspicacité et profit. Nécessairement on voit mieux en s'aidant des lumières des autres et celles de Mme Léonce sont au service de quiconque voudra la mettre à contribution. Sa résidence est rue Royale 135 entre les rues St. Pierre et Toulouse.

LA FLEUR DE COQ.—Mr. J. P. Gaerdner jardinier-fleuriste du troisième district, nous a apporté une fleur très curieuse de la plante qu'il appelle la plante du coq, mais dont nous regrettons de ne pas avoir le nom botannique. Renversée, cette fleur représente une tête de dindon avec l'appendice qui pend sous la gorge de ce volatile.

JOS. B. HUBBARD.—Il faut y aller pour y croire, et franchement nous n'e croirons pas avant de nous être rendu nous-mêmes au coin des rues Remparts et Perdido. Il y a là des meubles de toute beauté qui se vendent à des prix d'une surprenante modicité. C'est que M. Jos. B. Hubbard veut se retirer des affaires, qu'il liquide, et qu'il a hâte d'écouler son stock.

La mort et les taxes
La mort et les taxes
Ne sont pas plus certaines
Que le tirage d'or
Que le tirage d'or
De la Loterie de la Louisiane
Le jour de Noël, 25 décembre.
Le jour de Noël, 25 décembre.
—Une chance sur six
Pour le lot de $100,000.

Reçu par la Comtesse Duchatel, un grand choix de SABOTS ordinaires et de fantaisie par Joseph Leblanc, 265 Vieille-Levée.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La troupe d'opérette a obtenu hier soir un fort brillant succès dans *La Fille de Madame Angot*. L'ouvrage est très bien monté dans l'ensemble et les détails, et une riche mise en scène ajoute encore à l'éclat de la représentation.

Nous n'avons que des compliments à adresser à tous les interprètes de l'ouvrage. Mlle Geoffroy a chanté et joué, à ravir, le rôle de Clairette, et le public lui a fait bisser tous ses airs. Elle a su rendre avec bonheur les contrastes de son rôle de jeune mariée et de fille de la halle. Ses duos avec Ange Pitou et Mlle Lange ont été très habilement nuancés.

Mademoiselle Nardyan qui remplissait le rôle de Mlle Lange, est une grande et élégante personne qui porte admirablement la toilette et qui est une chanteuse de goût en même temps qu'une gracieuse comédienne. Elle a eu sa bonne part du succès de la soirée.

M. de Quercy a été accueilli d'une façon très sympathique et il a partagé avec Mlles Geoffroy et Nardyan les honneurs de la soirée. Mademoiselle Lucie Faye, que nous avons déjà vue sous les traits d'Aurore, a joué avec rondeur le rôle d'Amaranthe. MM. Castel et Darcy, dans les rôles de Larivaudière et de Pomponnet, se sont montrés bons comédiens, et Duplan a fait un amusant type de monchard. La scène des conspirateurs a été rendue d'une façon très comique.

La représentation d'hier soir a prouvé que la compagnie de MM. Grau et Chizzola se compose d'artistes de talent et qu'elle présente un ensemble excellent. Le public l'appréciera tous les jours davantage.

On donnera ce soir et demain soir *La Fille de Mme Angot*, et samedi en matinée et dimanche soir *Girofle-Girofla*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—MM. Baker et Farron prennent ce soir leur bénéfice d'adieu, et à cette occasion la pièce "Heinrich et Hattie" sera représentée. Pour rendre plus attrayant ce spectacle, les bénéficiaires se feront entendre dans plusieurs chansons nouvelles.

THÉATRE ST.-CHARLES.—L'engagement de M. Oliver Doud Byron à ce théâtre touche bientôt à sa fin, et la représentation de ce soir est donnée à son bénéfice. La pièce qu'il a choisie pour faire les frais de cette soirée est une pièce à sensation, intitulée: "Ben McCullough."

$502,500 en	OR	$502,50 en OR
3580 Lots		3580 Lots
Tirage d'or.		Tirage d'or.

Loterie de la Louisiane
25 décembre
25 décembre
Positivement—sans faute.

1 chance sur 6.		1 chance sur 6.
Gros Lot		Gros Lot
$100,000	OR	$100,000

GRAND SACRIFICE DE COUPONS.—Ces coupons sont réellement une bonne fortune dont les dames devraient profiter sans délai, car ils s'épuisent. En attendant, ils sont donnés presque pour rien dans les deux magasins de la maison Danziger, rue du Canal 203, entre les rues Bourgogne et Remparts et rue Royale Nos 228 et 230.

Immense assortiment de SABOTS en tous genres, à vendre à très bon marché, chez Joseph Leblanc, 265 Vieille-Levée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU.

Réunion du Bureau d'Etat de l'Instruction publique.

Le surintendant *de facto* de l'instruction publique en Louisiane, Mr Brown,—un homme de couleur qui aurait besoin d'aller à l'école lui-même,—avait résolu, à grand fracas, de réunir son Bureau d'Etat, vers le 4 novembre, pour faire une enquête relativement aux nombreuses plaintes adressées au sujet des Directeurs du Bureau des écoles de la Nouvelle-Orléans.

Mr Brown a tenu sa promesse; en ce sens, qu'il a réuni, effectivement, hier matin, le Bureau d'Etat, et qu'il a déclaré qu'il était disposé à prendre en considération les faits qui lui seraient soumis.

La veille, les accusés, Finchback, Lynch, Ingraham et *tutti quanti*, avaient été cités à comparaître devant ce redoutable tribunal, et quelques-uns ont dû, en effet, se présenter pour être jugés.

Ils avaient tenté, la veille, d'être en peu inquiets, quoiqu'ils eussent dû savoir d'avance à quoi s'en tenir sur la véracité de Mr Brown et de ses collègues du Bureau.

La petite farce a été jouée pour amuser un public que l'on voulait aveugler, en lui jetant de la poudre dans les yeux, mais le résultat était prévu.

Voici le compte-rendu de la séance :

Le Bureau d'Etat de l'instruction publique se réunit à la maison d'Etat à midi, sous la présidence du surintendant *de facto* Brown. Présents,—Brown, Geo. B. Loud, du troisième district, E. S. Stoddard, du second district, M. Chester, du premier district, et le petit Bootsby, du sixième distr.

Absent,—Keating, du quatrième district, et Brewster, du cinquième district.

La circulaire envoyée aux différents membres du Bureau, pour leur faire part de la convocation du surintendant de l'instruction publique, est ainsi conçue :

Etat de la Louisiane, Bureau d'Etat de l'instruction publique.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1875.

Par ordre du président, une séance spéciale du Bureau de l'instruction publique aura lieu dans la capitale de l'Etat, le jendi 4 novembre 1875, dans le but de prendre en considération les plaintes adressées au sujet des directeurs du bureau des Ecoles de la Nouvelle-Orléans, qui seront soumises par un comité de citoyens, chargé de ce soin par l'Assemblée tenue à la place Lafayette le 29 septembre 1875.

M. C. COIX, Secrétaire.

Le surintendant Brown fit cette circulaire pour rappeler aux membres le but de la convocation; puis il soumet la communication suivante :

Nouvelle-Orléans, 4 novembre 1875.

Wm. J. Brown, surintendant de l'instruction publique en Louisiane :

Monsieur,—Votre communication du 30 octobre a été reçue et prise en considération. Je suis chargé de répondre qu'en égard aux accusations suivantes portées contre les Directeurs du Bureau des Ecoles, à savoir; de cumuler deux emplois publics ou davantage, de ne pas visiter les écoles ainsi que la loi les y oblige, et d'être parfaitement incapables de remplir convenablement leurs fonctions, les dites accusations sont basées sur des faits trop patents pour avoir besoin de preuves.

Très respectueusement,

PAGE M. BAKER, président.

Mr. Brown explique que cette communication place le Bureau d'Etat dans une fausse position, parce qu'il est assez inusité de mettre en accusation sans preuves; et que, du moment que le comité de citoyens ne veut pas ou ne peut pas fournir les preuves nécessaires à l'appui des accusations qui ont été faites, il est assez inutile de commencer une enquête.

Morris Chester fait aussitôt la motion d'entrer en séance exécutive, et pendant vingt minutes on en prise, Brown et ses collègues se donnent le plaisir d'avoir une petite conférence secrète.

Le résultat de cette conférence est que le Bureau d'Etat fera une réponse écrite, sous forme d'adresse, au comité de citoyens, et messieurs Boothby, Stoddart et Chester sont désignés pour préparer la dite adresse.

La séance est alors levée jusqu'aujourd'hui, à midi.

Premier tirage de Bons d'après le système Pisbury.

Après le classement de Bons à l'Hôtel de Ville, par les commissaires chargés de ce soin, il y a eu un premier tirage, à la salle de l'Exposition, sous la direction du maire et des administrateurs. On a procédé comme pour le tirage d'une loterie.

Dix mille séries de cent bons chacune ont été placées dans la roue, et un enfant, les yeux bandés, a tiré les cinquante numéros suivants :

77	1213	3394	5767	8711
256	1511	3855	5893	8903
309	1693	3845	6274	8835
612	1725	3573	6278	8292
703	1912	4633	6466	9424
784	2132	4786	6795	8525
866	2345	4805	6977	8564
922	2311	5184	7192	9280
1041	2567	5372	7296	9347
1344	2781	5573	7647	9762

Chacun de ces cinquante numéros représente une série de cent Bons à vingt piastres, ce qui fait deux mille piastres par série, et cent mille piastres pour les cinquante séries de 5,000 Bons.

Association co-opérative des artisans.

Il y a eu une seconde réunion, avant-hier soir, des membres de l'Association co-opérative des artisans, dans le but de choisir un Conseil de Direction. Voici les noms des directeurs qui ont été élus :

J. H. Keller, A. Himmel, Th. Lindauer, A. Mitchell, H. D. Coleman, G. Winchill, J. Haas, T. W. Collens, Ch. F. Buck, P. Connoly, A. G. Ricks, John Weber, J. G. Flemming, K. Lusse, T. Burtner, J. Ward, P. G. McGuire, J. Hasslinger, F. J. Ernst, H. Tricou.

La grande victoire Démocratique du Mississippi.

La compagnie A du bataillon d'artillerie de la Louisiane, capitaine H. Dudley Coleman, a tiré, hier après-midi, au pied de la rue du Canal, cent coups de canon en l'honneur de la grande victoire démocratique que nos frères du Mississippi viennent de remporter.

La Louisiane tout entière ne peut que se réjouir de l'affranchissement d'un autre Etat du Sud. Il faut espérer qu'après l'élection de 1876 il n'y aura plus de coup d'Etat ni d'intervention fédérale chez nous, et que nous pourrons, à notre tour, secouer le joug du radicalisme.

Vol commis dans un bureau de prêts sur gages.

Un certain Charles Davin est entré, hier matin, vers sept heures, dans le bureau de prêts sur gages de Mr. A. Testart, au coin des rues Royale et Toulouse, et a offert en gage une paire de boutons de manchettes dont la valeur est à peu près d'une piastre. Mr. Testart ne voulant pas prêter de l'argent à ces conditions a rejeté l'offre de Davin et s'est tourné du côté d'autres clients qui venaient d'entrer.

Davin a profité de ce mouvement pour s'emparer adroitement d'un portefeuille, contenant soixante-dix piastres qui était resté sur le bureau de Mr Testart; de sorte que lorsque ce dernier a cherché son portefeuille, quelques minutes après, il s'est aperçu qu'il avait disparu ainsi que Davin.

L'affaire a été confiée au capitaine Malone, chef du service de sûreté de la police, qui a lancé immédiatement les agents Pecora et Pierson sur les traces du voleur.

Davin a été arrêté à midi moins le quart. Il était vêtu de neuf et avait sur lui tout le produit du vol, moins un sou, qu'il avait dépensé. Il a été reconnu par une personne qui lui a prêté de l'argent sur gages.

Un affidavit a été fait contre lui devant le juge Stark, de la Cour Municipale du Second District.

Les voleurs.

Les citoyens de la bègre commencent à faire parler d'eux. Avant-hier matin, entre deux et trois heures, quelques-uns de ces honorables industriels se sont introduits dans la résidence du docteur Austin, au coin des rues St-Charles et Erato, en ouvrant une fenêtre de l'appartement du rez-de-chaussée, qui sert de salon.

Les coquins ont enlevé deux vases en argent et une garniture de cheminée; puis montant au premier, ils ont réussi à ouvrir une malle, qui avait été laissée sur le palier, et à prendre sept rideaux qu'elle contenait.

Ils ont jugé alors qu'il était prudent de se contenter de ce butin et se sont esquivés sans donner l'éveil.

Le docteur Austin ne s'est aperçu que le lendemain matin du vol dont il a été victime.

Si vous voulez être élégamment chaussé avec de magnifiques SABOTS français, qui vous garantissent du froid, allez chez Joseph Leblanc, 265 Vieille-Levée.

Le discours de M. Thiers.

Voici, d'après l'*Opinion nationale*, le discours prononcé par M. Thiers à Arcachon.

Messieurs,

Je vous remercie sincèrement de la démarche que vous faites auprès de moi. Cette démarche me touche profondément, car elle évoque le souvenir du temps passé au milieu de vous. Vous m'avez vu tous les jours, en effet, pendant les quatre mois de nos malheurs, consterné, désolé, comme vous l'étiez tous au bruit de nos désastres,—ses succédant sans interruption,—et me demandant avec désespoir, comment on pourrait y mettre un terme.

Tout s'est alors, alors que la situation semblait irrémédiable, je me suis trouvé accablé du fardeau du pouvoir. Il n'était certes pas enviable; mais il n'était pas non plus *refusable* et vous avez vu quels efforts je faisais pour tenir tête à la mauvaise fortune de la France. Vous êtes donc mes témoins devant l'Histoire, et je vous remercie de venir apporter votre sincère, votre loyal témoignage.....

Vous l'avez tous vu, messieurs. Pas une année debout. Deux cent mille ennemis entonnant Paris; autant occupant la Champagne et la Bourgogne. Cent cinquante mille Allemands à Tours, menaçant Bordeaux; autant menaçant Lyon. Tous les partis debout, prêts à en venir aux mains; les villes du Midi liguées pour la défense de la République; Paris, livré à la Commune; et pour former un gouvernement surmontant ces difficultés, une défiance universelle; les esprits prêts à refuser leur concours à un gouvernement qui ne répondrait pas à leurs passions.

Eh bien! devant cette situation, dont le souvenir m'émeut profondément, ai-je hésité? Non.

Je ne me suis pas demandé si je réussirais. Je n'ai songé qu'à mon devoir, qui était, non pas de réussir, mais de me dévouer. Je n'ai pas pensé davantage à la monarchie ou à la République; j'ai accepté le pouvoir sous la forme où on me l'a donné, tel que les événements l'avaient fait. J'étais résolu à rendre le dépôt tel qu'il m'avait été confié, et le laisser une fois conclue,—en la rendant la moins cruelle possible,—à rétablir l'ordre, les finances et l'armée; puis, enfin, si je le pouvais, à délivrer mon pays de la présence de l'étranger, en payant sa rançon. Telle était ma tâche. C'est la seule dont je me sois occupé et que je me sois engagé à remplir devant le pays.

Avec l'aide de la France, qui ne s'abandonna pas elle-même, et avec le secours d'un Dieu clément pour nous, les premières difficultés ont été surmontées; nous avons vu un certain ordre se rétablir tout d'abord, et nous nous sommes trouvés portés à Paris.

J'avais pu, avec les restes de la défaite, réunir une force militaire de cent cinquante mille hommes. Mais si cette force était suffisante pour arracher Paris à la Commune, elle ne l'était pas pour contenir toutes les grandes villes de France profondément inquiètes pour le maintien de la République et venant me demander avec défiance et irritation, si c'était pour la monarchie que nous combattions?

"Non, non, leur ai-je dit; c'est pour l'ordre seul." Agissant au grand jour, je portai à la tribune la réponse que j'avais faite aux représentants des grandes villes. Personne, alors, ne m'a ni contredit ni démenti. Tous, au contraire, ont voté l'ordre du jour que je demandais.... Paris fut arraché à la Commune; les assassins des otages furent punis au nom des lois et par les lois seules, et la France respira.

"Ce jour-là, m'a-t-on dit quelque fois, vous pouviez tout!" Hélas! non: la moitié à peine de ma tâche était accomplie. L'ennemi occupant les forte de Paris, devrait la campagne de la Loire à la Meuse; d'affreux conflits pouvaient chaque jour éclater et rallumer la guerre. Enfin, pour retirer une à une nos provinces des mains des vainqueurs, il fallait des milliards, il fallait rétablir le crédit. Ce crédit, je l'ai demandé à la politique d'apaisement.

Croyez-vous que si, démentant audacieusement des les lendemain mes déclarations dans lesquelles je disais combattre seulement pour l'ordre et non pour la monarchie, j'avais essayé de relever cette dernière; croyez-vous, messieurs, que j'aurais obtenu cet apaisement des esprits sans lequel les opérations financières étaient impossibles? Non, assurément. Au contraire en restant fidèle à la parole donnée à l'Assemblée, les hommes d'ordre étant rassurés par la destruction de la Commune et les républicains étant confiants parce qu'ils étaient sûrs de n'être pas trompés, le calme s'est produit devant l'Europe étonnée....

J'avais besoin de six milliards. J'en ai trouvé plus de quarante. J'ai, grâce à eux, repris les départements occupés, libéré le territoire et pu rendre la France à elle-même.

Voilà les faits, Messieurs, et si je les rappelle ici, ce n'est pas pour faire ressortir la part que j'ai pu y prendre—le pays veut bien me la rappeler quotidiennement—mais pour le vouer moi-même à veiller sa généreuse mémoire.—Non, si je rappelle ici les faits, c'est dans le but d'en tirer un enseignement dont j'ai besoin pour diriger la conduite à tenir pour notre saint défi itif.

A Bordeaux, à Paris, avant comme après la Commune, fut-il un jour, un seul, où nous avons pu songer au rétablissement de la monarchie? A Bordeaux, cela eut été fou, coupable, quand aucune des choses urgentes n'était encore entreprise; sous les murs de Paris, c'eût été du plus souverain imprudence, le plus audacieux des manques de parole, et contraire surtout à la politique d'apaisement qui seule avait libéré le territoire et ouvert la carrière à l'industrie, au commerce, à l'économie, carrière complètement fermée pour nous.

Un jour devait venir, cependant, où la question de gouvernement se poserait devant le pays, naturellement, nécessairement, la France étant délivrée de la présence des étrangers. Cette noble pensée, comme je l'avais qualifiée, avant recouvré ses forces et sa liberté d'esprit, tous les partis ont simultanément demandé qu'on pourvût à la constitution du pays.

A ce moment, messieurs, ai-je pris sur moi de soulever cette redoutable question? Non. J'en connaissais la gravité. Je me suis borné à signaler quelle était mon opinion, laissant bien entendu à l'Assemblée le soin de se prononcer, car, j'ai hâte de le dire, eussé-je pu décider seul des destinées du pays que je n'aurais pas plus fait la monarchie de douze siècles, que je n'aurais consenti, humble citoyen, à exposer la République à une destinée inconnue. Non, non, eussé-je été ce que je n'étais pas, tout puissant, disposant d'armées victorieuses, que j'aurais regardé comme une impiété de me substituer à la nation.

Je n'étais en pouvoir étre que son dévoué serviteur. Je me suis borné à mettre sous ses yeux la question que je n'avais pas soulevée, que la Providence seule avait placée devant nous. Mais, me présentant avec la hardiesse qui est dans ma nature, j'ai laissé voir mon opinion personnelle.... L'Assemblée, alors, usant de son droit, s'est séparée de moi.

Je suis loin de me plaindre; je remercie la Providence; ma tâche la plus indiquée était achevée.

C'étaient des choses incontestablement bonnes que le rétablissement de l'ordre et celui du crédit de la France. La libération du territoire accomplie, il ne me restait plus qu'une tâche ingrate. Il était impossible de satisfaire des partis dont chacun voulait le contraire. J'aurais pu légalement retenir le pouvoir; une seule condition s'imposait à moi: c'était de changer de ministère. J'ai cru qu'il n'était ni digne d'un bon citoyen, ni utile pour le pays d'agir de la sorte. On m'a redemandé le pouvoir, je l'ai remis à l'instant même, sans regret. Peut-être aurais-je pu espérer de faire encore quelque bien: mais il était plus urgent d'éclairer le pays, et de l'aiclairer complètement sur la probabilité de faire la monarchie.

Pouvait-elle être rétablie? Etait-il à propos, y avait-il utilité, possibilité de le faire? offrait-elle des chances de durée? Il fallait essayer. Il appartenait aux auteurs du 24 mai de faire sortir cette vérité des obscurités de la situation. Moi, présent au pouvoir, il serait resté aux partis le prétexte d'invoquer ma mauvaise volonté.

Avec les hommes du 24 mai, au contraire, toute fausse interprétation devenait impossible. C'était à eux de faire la lumière, et je crois pouvoir affirmer qu'ils l'ont faite éclatante, irrésistible!

En effet, eux présents au pouvoir, le sachant et ne l'empêchant pas, on est allé à Frohsdorff, et, qu'on me permette de le dire, on est allé traiter de la couronne de France, sans se soucier beaucoup des lois.

Loin de blâmer mes successeurs de leur attitude en cette occasion, je trouve bon qu'ils aient laissé tout faire, tout tenter: mais alors ils peuvent m'accorder que la preuve est complète, que rien n'y manque.

Aussi je me borne à leur poser cette question: Pourquoi la monarchie n'a-t-elle pas été rétablie?

A cette question, j'entends la voix des partis qui me répond que c'est la faute de M. le comte de Chambord. Loin de moi l'inconvenante pensée de blâmer M. le comte de Chambord. Ce serait à moi une inconvenance égale de le défendre. Je crois être plus respectueux en ne le jugeant pas. Mais ses amis répondent: "C'est vous qui vouliez faire des conditions au roi." Encore une fois, je ne juge ni les uns ni les autres.

Restait la monarchie constitutionnelle, qui avait pour représentants naturels les princes d'Orléans. Dieu me garde de les juger aussi! J'ai longtemps servi leur auguste père, et je n'aurai jamais pour eux que le respect que je leur dois. Mais les princes d'Orléans ont pris, aux pieds de M. le comte de Chambord, l'engagement de s'abstenir de toute prétention.

La maison de Bourbon se trouvant ainsi hors de cause, il restait le jeune successeur de Napoléon, achevant son éducation, chargé de la mémoire encore fraîche de nos désastres.

Aussi, messieurs, après avoir échoué à Frohsdorff, peraclime n'a essayé de réussir ailleurs, et pendant près de deux années nous avons eu sous les yeux le spectacle monotone et triste de l'impuissance des partis, s'accusant les uns les autres d'être impossibles, n'espérant toujours d'un œil jaloux, toujours prêts à s'unir contre celui qui aurait l'avantage d'un moment et n'hésitant pas à lui préférer hautement la République.

C'est devant ce spectacle que l'Assemblée préférant, si l'on peut dire,—sans lui manquer de respect,—la monarchie, manifestait son impossibilité à la faire, a, dans un sentiment de sagesse, voté la République dans la journée du 25 février.

Eh bien! messieurs, la République vote, que faut-il faire?

Je réponds, sans l'éditer: une seule chose; s'appliquer, franchement, loyalement à la faire réussir. Quelque avenir qu'on puisse souhaiter à mon pays, je ne devoir que celui-là. Je vois bien des gens impatients de pénétrer cet avenir, et, oubliant la fable, imitant les anciens grecs, qui allaient consulter le Sphinx, vous le savez tous, cet animal perfide écoutait sans répondre, et quand on n'avait pas deviné l'énigme, il vous dévorait.

Ne cherchons pas l'avenir inconnu; consultons le devoir présent, évident, indéniable: la République est votée, et sous peine d'être les plus inconséquents des hommes, il faut, je le répète, la faire réussir.

Faire réussir la République! dira-t-on, c'est bien difficile. Je le reconnais: mais la monarchie, tombée trois fois en quarante ans, est elle plus facile? Sans doute, il dépend des partis monarchiques d'augmenter les difficultés par ses résistances ou par une opposition trop ouverte ou cachée; mais rendront-ils pour cela la monarchie possible. Non. Les mêmes causes subsistent et subsisteront longtemps.

Supposez que la maison de Bourbon n'ait plus qu'un seul représentant, il serait les Napoléon, que vous pouvons voir voter à certains jours, avec les Bourbon, le jour où les deux dynasties auraient réguer ensemble. Or, c'est bien assez de deux dynasties, pour la guerre civile, assez qu'il en faille trois.

La rose blanche et la rose rouge suffisent, il n'est pas besoin d'imaginer une troisième rose créant des difficultés à la République. Ce troisième parti ne rendrait pas l'affranchi plus facile. Il ne rendrait possible que le chaos, et, pour finir, il attirerait sur nous les derniers malheurs, cette fois irréparables.

Quelle est aujourd'hui la situation véritable? La République n'est pas une question de principe, mais bien une question d'application. C'est la que commencent les difficultés qui ont été surmontées; nous avons vu un certain ordre se rétablir tout d'abord, et nous nous sommes trouvés portés à Paris.

J'avais pu, avec les restes de la défaite, réunir une force militaire de cent cinquante mille hommes. Mais si cette force était suffisante pour arracher Paris à la Commune, elle ne l'était pas pour contenir toutes les grandes villes de France profondément inquiètes pour le maintien de la République et venant me demander avec défiance et irritation, si c'était pour la monarchie que nous combattions?

"Non, non, leur ai-je dit; c'est pour l'ordre seul." Agissant au grand jour, je portai à la tribune la réponse que j'avais faite aux représentants des grandes villes. Personne, alors, ne m'a ni contredit ni démenti. Tous, au contraire, ont voté l'ordre du jour que je demandais.... Paris fut arraché à la Commune; les assassins des otages furent punis au nom des lois et par les lois seules, et la France respira.

"Ce jour-là, m'a-t-on dit quelque fois, vous pouviez tout!" Hélas! non: la moitié à peine de ma tâche était accomplie. L'ennemi occupant les forte de Paris, devrait la campagne de la Loire à la Meuse; d'affreux conflits pouvaient chaque jour éclater et rallumer la guerre. Enfin, pour retirer une à une nos provinces des mains des vainqueurs, il fallait des milliards, il fallait rétablir le crédit. Ce crédit, je l'ai demandé à la politique d'apaisement.

Croyez-vous que si, démentant audacieusement des le lendemain mes déclarations dans lesquelles je disais combattre seulement pour l'ordre et non pour la monarchie, j'avais essayé de relever cette dernière; croyez-vous, messieurs, que j'aurais obtenu cet apaisement des esprits sans lequel les opérations financières étaient impossibles? Non, assurément. Au contraire en restant fidèle à la parole donnée à l'Assemblée, les hommes d'ordre étant rassurés par la destruction de la Commune et les républicains étant confiants parce qu'ils étaient sûrs de n'être pas trompés, le calme s'est produit devant l'Europe étonnée....

J'avais besoin de six milliards. J'en ai trouvé plus de quarante. J'ai, grâce à eux, repris les départements occupés, libéré le territoire et pu rendre la France à elle-même.

Voilà les faits, Messieurs, et si je les rappelle ici, ce n'est pas pour faire ressortir la part que j'ai pu y prendre—le pays veut bien me la rappeler quotidiennement—mais pour le vouer moi-même à veiller sa généreuse mémoire.—Non, si je rappelle ici les faits, c'est dans le but d'en tirer un enseignement dont j'ai besoin pour diriger la conduite à tenir pour notre saint défi itif.

A Bordeaux, à Paris, avant comme après la Commune, fut-il un jour, un seul, où nous avons pu songer au rétablissement de la monarchie? A Bordeaux, cela eut été fou, coupable, quand aucune des choses urgentes n'était encore entreprise; sous les murs de Paris, c'eût été du plus souverain imprudence, le plus audacieux des manques de parole, et contraire surtout à la politique d'apaisement qui seule avait libéré le territoire et ouvert la carrière à l'industrie, au commerce, à l'économie, carrière complètement fermée pour nous.

Un jour devait venir, cependant, où la question de gouvernement se poserait devant le pays, naturellement, nécessairement, la France étant délivrée de la présence des étrangers. Cette noble pensée, comme je l'avais qualifiée, avant recouvré ses forces et sa liberté d'esprit, tous les partis ont simultanément demandé qu'on pourvût à la constitution du pays.

A ce moment, messieurs, ai-je pris sur moi de soulever cette redoutable question? Non. J'en connaissais la gravité. Je me suis borné à signaler quelle était mon opinion, laissant bien entendu à l'Assemblée le soin de se prononcer, car, j'ai hâte de le dire, eussé-je pu décider seul des destinées du pays que je n'aurais pas plus fait la monarchie de douze siècles, que je n'aurais consenti, humble citoyen, à exposer la République à une destinée inconnue. Non, non, eussé je été ce que je n'étais pas, tout puissant, disposant d'armées victorieuses, que j'aurais regardé comme une impiété de me substituer à la nation.

Je n'étais en pouvoir étre que son dévoué serviteur. Je me suis borné à mettre sous ses yeux la question que je n'avais pas soulevée, que la Providence seule avait placée devant nous. Mais, me présentant avec la hardiesse qui est dans ma nature, j'ai laissé voir mon opinion personnelle.... L'Assemblée, alors, usant de son droit, s'est séparée de moi.

Je suis loin de me plaindre; je remercie la Providence; ma tâche la plus indiquée était achevée.

C'étaient des choses incontestablement bonnes que le rétablissement de l'ordre et celui du crédit de la France. La libération du territoire accomplie, il ne me restait plus qu'une tâche ingrate. Il était impossible de satisfaire des partis dont chacun voulait le contraire. J'aurais pu légalement retenir le pouvoir; une seule condition s'imposait à moi: c'était de changer de ministère. J'ai cru qu'il n'était ni digne d'un bon citoyen, ni utile pour le pays d'agir de la sorte. On m'a redemandé le pouvoir, je l'ai remis à l'instant même, sans regret. Peut-être aurais-je pu espérer de faire encore quelque bien: mais il était plus urgent d'éclairer le pays, et de l'aiclairer complètement sur la probabilité de faire la monarchie.

Pouvait-elle être rétablie? Etait-il à propos, y avait-il utilité, possibilité de le faire? offrait-elle des chances de durée? Il fallait essayer. Il appartenait aux auteurs du 24 mai de faire sortir cette vérité des obscurités de la situation. Moi présent au pouvoir, il serait resté aux partis le prétexte d'invoquer ma mauvaise volonté.

Avec les hommes du 24 mai, au contraire, toute fausse interprétation devenait impossible. C'était à eux de faire la lumière, et je crois pouvoir affirmer qu'ils l'ont faite éclatante, irrésistible!

En effet, eux présents au pouvoir, le sachant et ne l'empêchant pas, on est allé à Frohsdorff, et, qu'on me permette de le dire, on est allé traiter de la couronne de France, sans se soucier beaucoup des lois.

Loin de blâmer mes successeurs de leur attitude en cette occasion, je trouve bon qu'ils aient laissé tout faire, tout tenter: mais alors ils peuvent m'accorder que la preuve est complète, que rien n'y manque.

Aussi je me borne à leur poser cette question: Pourquoi la monarchie n'a-t-elle pas été rétablie?

A cette question, j'entends la voix des partis qui me répond que c'est la faute de M. le comte de Chambord. Loin de moi l'inconvenante pensée de blâmer M. le comte de Chambord. Ce serait à moi une inconvenance égale de le défendre. Je crois être plus respectueux en ne le jugeant pas. Mais ses amis répondent: "C'est vous qui vouliez faire des conditions au roi." Encore une fois, je ne juge ni les uns ni les autres.

Restait la monarchie constitutionnelle, qui avait pour représentants naturels les princes d'Orléans. Dieu me garde de les juger aussi! J'ai longtem